

Objet: Projet de loi n°7059 portant approbation de l'Accord de Paris sur le changement climatique, adopté à Paris, le 12 décembre 2015. (4718MJE)

*Saisine : Ministre de l'Environnement
(27 septembre 2016)*

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de loi n°7059 sous avis vise à approuver l'Accord de Paris sur le changement climatique, adopté à Paris, le 12 décembre 2015, à l'occasion de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCCC), et signé par le Luxembourg le 22 avril 2016.

La Chambre de Commerce tient à rappeler qu'elle souscrit entièrement aux objectifs de l'Union européenne et du Gouvernement en matière de développement durable et donc à l'encadrement international des émissions de gaz à effet de serre. Aux yeux de la Chambre de Commerce, les enjeux climatiques sont de taille, et l'accord de Paris sur le changement climatique marque une étape importante pour élaborer une réglementation commune et coordonnée, apte à éviter des délocalisations, la fuite de carbone ou bien les distorsions de concurrence.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du projet de loi sous avis.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de loi sous avis.

MJE/DJI